

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

II) E C R E T N° 234/PC/MTPTPT

portant désignation du nouveau représentant
du Ministère des Finances au sein du Conseil
d'Administration du Port Autonome de Cotonou.

-----*****-----

LE PRESIDENT DU CONSEIL CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement;
- VU le Décret N°64-54/PC/SGG du 2 Mai 1964, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la Loi N°64-39 du 31 Décembre 1964, instituant l'Etablissement Public chargé de la gestion du Port Autonome de Cotonou, et, plus particulièrement l'article 9 de cette loi ;
- VU la lettre N°1.908/MFAEP/DGF du 19 Juin 1965 ;
- SUR proposition du Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications ;

II) E C R E T E

ARTICLE 1er.- Monsieur de CAMPOS Marie-José, en service aux Finances est désigné pour représenter son département au sein du Conseil d'Administration du Port Autonome de Cotonou en remplacement de Mr. GNIMAGNON Michel.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 17 Juillet 1965

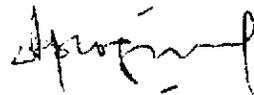
Par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux Publics, des
Transports, Postes et Télécommunications,



J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,



P. APLOGAN

AMPLIATIONS :

PR.....: 4	FC.....: 6
SGG.....: 4	Ministres...: 9
MTPTPT.....: 5	MFAEP.....: 5
PAC.....: 5	Intéressés...: 1
Archives.....: 1	J O R D.....: 1

-----*****-----